



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 25 mars 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 24

Présents : 13

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	Mme VALVERDE
Mme BAGHDAD	M. DOYER	Mme MARTINIANI	
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme MATHERON	
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 7

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BELLEC	à	M. GILLET
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
M. CAVANNA	à	M. MAHALI

Mme CHENET	à	Mme BERNARDINI
M. GARCIN	à	M. GILLET
M. MORENO	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 4

M. BOURRELY	M. RICHARD
Mme FORTIAS	M. SMAILI

Nombre de votants (présents + représentés) : 20

DELIBERATION 24-07 Autorisation de signature avec la Ville de Toulon, d'une convention de mise à disposition d'un bureau (1 jour / semaine), à titre gratuit, au sein de la Maison de Tous à Rodeilhac	<u>N° 24 – 07 – MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A THM AU SEIN DE LA MAISON DE TOUS A RODEILHAC – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VILLE DE TOULON / THM</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Par délibération n° 22-44, le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 octobre 2022 a procédé à la location au profit de la Ville de TOULON de 2 locaux n° 0001 0023 et 0001 0024 situés au sein du groupe Rodeilhac à TOULON, en vue d'y installer la « Maison de Tous de Rodeilhac ». Cette location a été formalisée par convention du 26 novembre 2022.
--	---

Dans le cadre de ses missions, la « Maison de Tous » délivre notamment un premier niveau d'informations et d'accompagnement afin de mettre en œuvre des projets et des initiatives émanant d'habitants ou d'associations.

Afin de consolider le lien social et favoriser la relation avec le bailleur, la Ville de TOULON a sollicité Toulon Habitat Méditerranée en vue d'occuper un bureau dédié dans cette « Maison de Tous », à titre de permanence, chaque jeudi et ce, durant une période de 4 mois, qui fera office de test (du 1^{er} avril 2024 au 31 juillet 2024).

En effet, cette journée apparaît comme suffisante pour répondre aux besoins des habitants pour ce qui relève d'éventuels questionnements en matière de logement, d'accompagnement administratif et social et cela, en vue de renforcer l'offre de services publics sur le secteur de RODEILHAC.

Dans ce contexte, il est envisagé de formaliser la mise à disposition à titre gratuit, de ce bureau, à raison d'un jour hebdomadaire, par la signature d'une convention entre la VILLE DE TOULON et THM.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer la convention précitée avec la Ville de TOULON en vue de la mise à disposition auprès de THM d'un bureau au sein de la Maison de tous à Rodeilhac et ce, à titre gratuit, 1 jour par semaine.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération n° 22-44 du CA du 28/10/2022

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

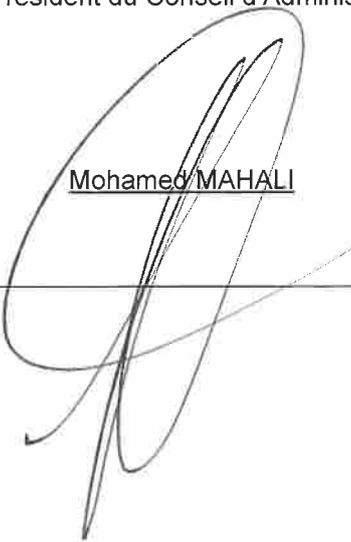
Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	20	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer la convention précitée avec la Ville de TOULON en vue de la mise à disposition auprès de THM d'un bureau au sein de la Maison de tous à Rodeilhac et ce, à titre gratuit, 1 jour par semaine.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI